

Formation acteur Prévention des Risques liés à l'activité physique (PRAP-IBC)

Pour qui est cette formation?

Pour les salariés des secteurs industrie, BTP, Commerce et activités de bureau (Filière PRAP IBC). Être âgé de plus de 18 ans.



- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
- Participer à la maitrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.



Modalités pédagogiques et d'alternance :

Formation en présentiel Dates : sur demande

Durée : 2 jours non consécutifs en initial (14h) ou 1 jour

pour le recyclage (7h)



Evaluation et validation du diplôme :

Un certificat d'acteur PRAP option IBC, sera délivré aux participants qui ont assisté à la totalité de la formation et qui ont satisfait à l'épreuve certificative telle que définie dans le document de référence de l'INRS. La validité de la certification est fixée à 2 ans et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un recyclage d'une journée tous les 2 ans.



Modalités d'entrée en formation :

Accord de financement obligatoire avant l'entrée en formation.



Et après?

MÉTIERS VISÉS:

Formation ouverte à tout salarié concerné par la prévention des risques liés à l'activité physique.





Tarif et financement :

Tarifs: initial: 210€ / recyclage: 105€:

Financement en fonction du statut (salarié ou demandeur d'emploi...) et des organismes financeurs. Accord de financement obligatoire avant l'entrée en formation.

100% TAUX DE RÉUSSITE AUX EXAMENS EN

80%
TAUX
TAPPRÉCIATION EN 2022

POUR S'INSCRIRE:

05.49.43.95.33 / cfppa.venours@educagri.fr CFPPA de VENOURS - 86480 ROUILLÉ



